

MESURES BARRIÈRES ET DE DISTANCIATION PHYSIQUE

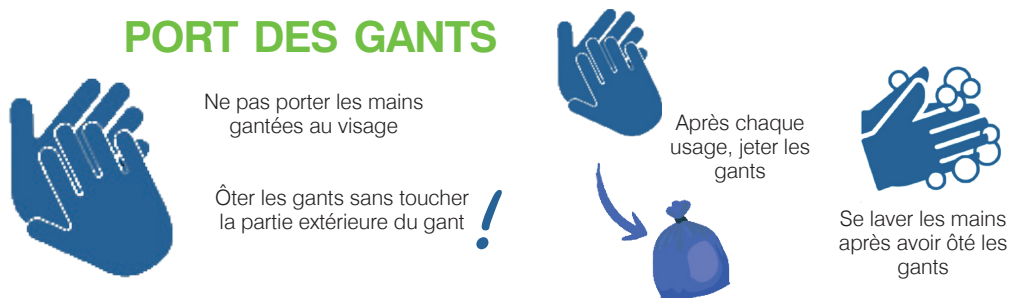


PORT DU MASQUE



PORT DES GANTS

Non obligatoire mais à utiliser si besoin de toucher des objets pendant la visite.



En amont de chaque visite, les propriétaires seront contactés pour :

PRÉPARATION DE LA VISITE

- Vérifier que la visite peut toujours avoir lieu (pas d'apparition de symptômes)
- Demander de s'équiper de masque
- Demander de préparer le logement de manière à ce que le technicien n'ait pas à toucher d'objets ou d'équipements durant la visite
 - Ouvrir toutes les portes intérieures
 - Allumer les lumières des pièces aveugles nécessitant d'être visitées (cave, grenier, etc.)
 - Ouvrir les trappes d'accès aux équipements spécifiques (VMC, etc.)
- Communiquer sur les mesures et règles de distanciation mises en place
- Demander de transmettre tous les documents nécessaires par email avant ou après la visite pour éviter les échanges de document papier

PENDANT LA VISITE



Les visites ne concernent que les propriétaires ne faisant pas partie des personnes «à risques», définies par le Haut Conseil de la Santé Publique.